

Circonscriptions électorales—Loi

Monsieur l'Orateur, ceci termine les brèves remarques que j'avais à faire, et je remercie les députés de leur attention.

M. Loisel (Saint-Henri): Monsieur l'Orateur, puis-je signaler qu'il est 6 heures?

[Traduction]

L'Orateur suppléant (M. McCleave): Je remercie le député qui aura la parole d'ici la fin de la journée. Si je ne m'abuse, un ordre spécial de la Chambre a été adopté pour que nous suspendions la séance. En conséquence, je quitte maintenant le fauteuil jusqu'à 8 heures.

(La séance est suspendue à 6 h 15.)

[Français]

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance reprend à 8 heures.

M. Gérard Loisel (Saint-Henri): Monsieur l'Orateur, j'espère que les commissaires de la Commission auront autant d'enthousiasme à accepter les recommandations que j'ai à faire que mes collègues en avaient à me voir prendre la parole.

Je m'empresse de remercier les commissaires car, lors de leur séance au cours de l'été à Montréal, j'ai comparu avec mon collègue de Saint-Jacques (M. Guilbault) afin de faire certaines recommandations, et j'ai été témoin des instances faites par diverses associations et personnes. Je dois avouer que les commissaires ont fait preuve d'une dévotion et d'une compréhension tout à fait extraordinaires, et je les remercie d'avoir, après un premier travail d'élaboration de cartes électorales, surtout dans notre secteur, refait une carte électorale qui a des nouvelles délimitations.

Hier soir, l'honorable député de Westmount et ministre des Travaux publics (M. Drury) a fait une recommandation à la Commission, et je cite:

La région bornée à l'est par la rue Peel, au sud par la rue Sherbrooke et à l'ouest par Guy et Côte-des-Neiges renferme bien des gens qui ont depuis longtemps des intérêts communs avec ceux...

Il s'agit de cette partie de territoire qui est actuellement sur la carte, représentée dans les nouvelles limites électorales que la Commission avait présentées. Je dois aviser les commissaires que je n'ai aucune objection à ce que cette partie des territoires soit annexée à la nouvelle circonscription de Westmount. On a fait valoir les raisons pour lesquelles on désire cette annexion ou cet élargissement, et je suis pleinement d'accord là-dessus.

Si la Commission n'envisage pas de changements majeurs, monsieur l'Orateur, je réitère mon accord sur cet élargissement; cependant, je me dois, comme représentant de la circonscription de Saint-Henri, de mettre les commissaires au courant d'une revendication qui m'a été faite vendredi soir dernier à mon bureau par sept représentants du district de Saint-Henri. Car la circonscription actuelle de Saint-Henri comprend plusieurs quartiers dans la ville de Montréal. Mais les sept personnes qui sont venues à mon bureau vendredi soir, afin de m'expliquer les changements qu'elles exigeaient, étaient explicitement du quartier Saint-Henri, qui comprend le secteur qui s'étend de la voie de chemin de fer du CPR au canal Lachine, à l'extrémité ouest des limites de Montréal et à la limite est, la rue Atwater.

Ces personnes m'ont fait la suggestion suivante à l'effet que la nouvelle circonscription de Saint-Henri devrait se limiter au nord par la voie du chemin de fer du Canadien Pacifique jusqu'à la rue Atwater, pour ensuite monter nord

[M. Guilbault.]

à la rue Sherbrooke, et de là vers l'est jusqu'à la rue Saint-Laurent.

On m'a avisé, par l'entremise de certaines personnes, qu'à ce stade-ci les commissaires n'ont généralement pas coutume d'apporter des changements majeurs dans des délimitations électorales après avoir réalisé le travail qu'ils ont accompli. Mais je me devais, monsieur l'Orateur, d'apporter à l'attention des commissaires cette suggestion qui m'a été faite de bonne foi et s'étayait de solides arguments.

Je voudrais, par contre, suggérer fortement aux commissaires qui, après avoir établi cette délimitation de territoires, qu'ils veuillent bien réaliser qu'il s'agit d'une addition de Saint-Henri au complet à la nouvelle circonscription de Westmount, et je leur suggère fortement que la circonscription de Westmount s'appelle à l'avenir Saint-Henri-Westmount.

Et ce n'est rien de nouveau si je fais cette suggestion, monsieur l'Orateur, car il y a plusieurs années Westmount-Saint-Henri existait, et je puis recommander aux chers commissaires de lire le *Guide Parlementaire* de 1974, à la page 443. Lors d'une élection générale de 1917 et de 1921, on disait ceci:

● (2010)

Anciennement Westmount-St-Henri (Établi selon le *Redistribution Act of 1914*.)

Ce qui veut dire que, lors d'une redistribution électorale en 1914, la circonscription de Westmount-St-Henri a été établie, et lors de la redistribution de 1924, la circonscription de St-Henri a été reconnue comme St-Henri seule. Et s'il faut convaincre davantage les honorables commissaires, je voudrais peut-être leur recommander de lire le livre intitulé «Saint-Henri des Tanneries de Montréal». A la page 17, on peut lire, et je cite:

Avant 1875, écrit encore M. Massicotte, Saint-Henri des Tanneries comprenait, au nord, une partie de la ville de Westmount d'aujourd'hui; au sud, elle s'étendait jusqu'au fleuve Saint-Laurent...

Donc, je ne vois absolument pas comment les commissaires ne pourraient pas accepter ma définition, ma recommandation, à l'effet que la nouvelle circonscription de Westmount s'appelle Saint-Henri-Westmount ou Westmount-Saint-Henri, vue que cette situation a déjà existé lors de la redistribution de 1914, et même en 1875, Saint-Henri comprenait une partie de Westmount.

Ceci dit, cette recommandation étant acceptée, je présume, par les commissaires, il s'agira dès lors de vouloir donner un nouveau nom à la circonscription de Saint-Henri. Et j'aurais à proposer aux commissaires le nom de St-Laurent pour plusieurs raisons. Si les commissaires décidaient de vouloir honorer l'ancien premier ministre du Canada, M. Louis St-Laurent, la population de la circonscription serait enchantée et accepterait avec ardeur ce nom de Louis St-Laurent. D'autant plus que la rue Saint-Laurent, de Sherbrooke au fleuve, se trouve dans la circonscription actuelle de Saint-Henri, d'autant plus que la circonscription de Saint-Henri va de l'Île-des-Sœurs dans Verdun jusqu'à la limite est qui est la rue Delorimier. La délimitation sud du comté longe la rive nord du Saint-Laurent. Pour toutes ces raisons, monsieur l'Orateur, je ne vois pas d'autre nom à suggérer aux honorables commissaires pour que la nouvelle circonscription de Saint-Henri devienne Saint-Laurent, principalement pour honorer un ancien premier ministre, et pour les autres raisons que j'ai mentionnées.

Et je voudrais d'une façon toute particulière renouveler ma recommandation aux commissaires; cette nouvelle circonscription de Saint-Henri-Westmount, englobant toute la partie du comté de Saint-Henri, représente une popula-